



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# FICHE REFLEXE

## DETECTION D'UN CAS SUSPECT EBOLA

### MESURES DE PRECAUTION POUR LES AGENTS

#### AU QUOTIDIEN

- Aucun moyen de protection personnel n'est préconisé (masque, gants...)
- Lavage des mains à l'eau + savon (respect des mesures d'hygiène classique)
- Pour les personnes recevant du public, gardez une distance de séparation normale

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LES LIQUIDES CORPORELS D'UN MALADE AYANT LES SYMPTOMES DU VIRUS

- Lavage abondant des zones du corps ayant été en contact avec de l'eau et du savon et désinfection grâce aux solutions hydro-alcooliques ou une solution qui contient de la javel (Dakin)
- Information sans délai du service médical dont l'agent dépend

### PRINCIPES DE PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT

- Isoler le malade si possible dans une pièce fermée, en évitant tout contact et en lui demandant de se couvrir le nez et la bouche, éventuellement avec un masque chirurgical ;
- Appeler le centre « 15 » en faisant explicitement mention de la suspicion de cas Ebola ;
- Se laver les mains après tout contact direct ou indirect avec la personne symptomatique ;
- Relever l'identité de toute personne ayant eu un contact direct ou une proximité directe avec la personne symptomatique comme, par exemple, dans une file d'attente ;
- Seule la pièce dans laquelle a été détecté le cas suspect doit être évacuée ;
- Ne pas toucher aux affaires du cas suspect
- Se signaler auprès des autorités sanitaires comme ayant eu un contact direct avec le cas suspect
- Neutraliser les lieux évacués en attente du résultat des examens médicaux effectués sur le cas suspect, si ceux-ci sont positifs, désinfection des lieux